

Renseignements généraux

ORGANISATION

Le portefeuille des Affaires des anciens combattants inclut le bureau du Ministre, le ministère des Affaires des anciens combattants, la Commission canadienne des pensions, le Conseil de révision

des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants et le Bureau de services juridiques des pensions.

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE DES CRÉDITS

PROGRAMME	1978-79	1979-80
	Crédit	Crédit
Affaires des anciens combattants	1 - Dépenses de fonctionnement	1 - Dépenses de fonctionnement
	5 - Dépenses en capital	5 - Subventions et contributions
	10 - Subventions et contributions	
Commission des allocations aux anciens combattants	15 - Dépenses du programme	10 - Dépenses du programme
Pensions	20 - Conseil de révision des pensions — Dépenses de fonctionnement	15 - Conseil de révision des pensions — Dépenses de fonctionnement
	25 - Commission canadienne des pensions — Dépenses de fonctionnement	20 - Commission canadienne des pensions — Dépenses de fonctionnement
	30 - Subventions et contributions	25 - Subventions et contributions
Bureau de services juridiques des pensions	35 - Dépenses du programme	30 - Dépenses du programme

Remarque: La différence du nombre de crédits est due à la suppression d'un crédit distinct en capital dans le Programme des Affaires des anciens combattants. Les dépenses en capital de ce programme ont diminué en deça de \$5 millions; elles font donc maintenant partie du Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement.